

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes
de la gendarmerie nationale

Décision n° 90130 du 1^{er} octobre 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité aéronautique « opérateurs, aérosurveillance et avitailleurs »

NOR : INTJ1235395S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 (NOR : IOCJ1109309A) portant dissolution du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie de Vélizy-Villacoublay (Yvelines) et création du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale de Vélizy-Villacoublay (Yvelines);

Vu la décision n° 139204 du 15 décembre 2011 (NOR : IOCJ1133948S);

Vu la décision n° 81823 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128641S);

Vu la décision n° 130714 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128649S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2012:

Doux, Jean-Pierre Nigend : 97 061 Numéro de livret de solde : 5 110 725

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2012:

Dauredon, François Nigend : 108 603 Numéro de livret de solde : 5 156 788

Dinale, Christophe Nigend : 138 012 Numéro de livret de solde : 5 281 631

Fait le 1^{er} octobre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET